

## TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DU COORDONNATEUR REGIONAL DU PROJET PIC2 A DIANA

### Contexte

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC 2) est une des actions du Gouvernement de Madagascar financé par la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Programme Général de l'Etat et le Plan National de Développement et contribuer ainsi à stimuler un développement rapide et inclusif en appuyant la mise en place d'espaces de croissance. Le Projet vise à stimuler la croissance économique dans des pôles sélectionnés qui sont la Région Diana, notamment le long du corridor RN6, la Région Atsimo Andrefana, notamment le long du corridor RN9, et la Région Anosy, notamment autour du développement du Port et du Parc Ehoala.

Les secteurs porteurs choisis pour leurs avantages compétitifs sont (i) l'agribusiness, et (ii) le tourisme.

Pour optimiser les effets d'entraînement économique, le Projet intègre trois axes de travail :

- l'aménagement du territoire, par la réhabilitation d'infrastructures et de services urbains;
- le renforcement de la gouvernance locale ;
- l'amélioration du cadre d'activité des entreprises pour stimuler l'investissement privé.

Mis en vigueur mi-mars 2015, la première phase du Projet (PIC2.1) en est à mi-parcours et la date de son achèvement est programmée pour septembre 2019. Une revue à mi-parcours du Projet a été effectuée en Mars 2017, à l'issue de laquelle il a été décidé de procéder à des activités préparatoires en vue d'un financement additionnel pour la phase suivante, PIC2.2.

Pour coordonner la mise en œuvre des activités actuellement en cours du PIC2.1 et surtout, pour appuyer les activités préparatoires pour PIC2.2, le Projet recrute un Consultant individuel pour le poste de Coordonnateur Régional (CR) de l'Unité Régionale de Diana (basée à Diégo). Les présents termes de référence définissent le cadre du mandat et décrivent les attributions du poste.

### Organisation générale du Projet dans les Pôles

Sous l'autorité du Coordonnateur National (CN), le CR travaille en étroite collaboration avec le siège de l'Unité d'Exécution Nationale (UEP/PIC) à Antananarivo, et plus particulièrement avec le responsable des opérations, de suivi évaluation et les responsables sectoriels (infrastructures, environnement, secteur privé et gouvernance...). La conception, budgétisation, planification et préparation des activités se fait généralement à Antananarivo, tandis que la mise en œuvre sur terrain est gérée et pilotée directement dans les Pôles.

L'Unité de Coordination Régionale peut comprendre un CR, un(e) assistant(e) comptable et administratif(ve), divers Assistants Techniques en fonction des activités sectorielles en cours, ainsi que de personnel d'appui (chauffeur, femme de ménage, gardien).

### Objectifs de la mission du Coordonnateur Régional

De manière générale, le CR a la responsabilité de promouvoir une promotion économique structurée et durable, en organisant et catalysant le partenariat public / privé pour stimuler des investissements privés dans le Pôles.

A ce titre sa mission a pour principaux objectifs de :

- assurer la gestion et la coordination de l'Unité Régionale de DIANA, en veillant à la bonne marche de l'ensemble des activités du Projet dans le Pôles et à l'atteinte des objectifs,
- coordonner les acteurs régionaux (publics et privés) et promouvoir les synergies et partenariats avec les autres intervenants

- appuyer la dynamisation et la promotion des opportunités économiques de la Région d'intervention du Projet

### **Etendue de la mission**

A ce titre et sous la supervision directe du CN, le CR exerce les activités suivantes sans qu'elles soient exhaustives :

#### Gestion et coordination de l'Unité Régionale

- participer et contribuer à l'élaboration et à la préparation des plans de travail annuels pour les activités concernant le Pôle;
- coordonner la mise en place et la mise en œuvre des activités du Projet dans le Pôle avec toutes les parties prenantes concernées;
- effectuer le suivi de l'ensemble des activités du Projet dans le Pôle et tenir informé le CN des avancements, des problèmes éventuels et solutions possibles ;
- veiller à la bonne marche des prestations effectuées localement par les contractants du Projet ;
- travailler avec les responsables concernés pour l'atteinte des objectifs et l'achèvement des indicateurs touchant le Pôle ;
- s'assurer de la transparence et de la conformité aux procédures de la Banque Mondiale de toute activité locale budgétaire, comptable et de passation de marchés qui lui serait assignée, ceci en coordination avec l'équipe Finance et Comptabilité centrale ;
- représenter le CN localement en toutes circonstances utiles ;
- gérer les relations avec la presse locale.

#### Promotion des partenariats et des synergies au niveau régional

- coordonner les acteurs locaux (publics, privés et civils) collaborant avec le Projet;
- assurer les implications effectives des acteurs locaux dans tous les processus nécessitant leur contribution;
- proposer et appuyer la mise en place de partenariats en faveur des activités et objectifs du Projet;
- concerter avec les autres intervenants dans le domaine du développement et explorer toutes pistes de synergie et de collaboration ;
- faciliter les contacts et servir d'interface entre les partenaires locaux et l'UEP/PIC ;
- assurer la transmission et la disponibilité des informations aux parties concernées ;
- assurer un climat de relations durable et favorable du Projet avec toutes les parties prenantes locales.

#### Appui à la dynamisation économique de la Région d'intervention

- appuyer le CN dans la promotion des opportunités locales d'investissements et d'affaires, en partenariat avec l'antenne de l'EDBM et les entités concernées ;
- appuyer les autorités locales, à travers un coaching, dans la réflexion, la formulation et la mise en œuvre de nouvelles initiatives et de partenariat contribuant au développement économique durable de la Région ;
- organiser l'accueil des investisseurs privés en relation avec l'antenne locale de l'EDBM pour les rencontres avec les entrepreneurs locaux et les responsables des collectivités territoriales décentralisées.

**Et contribuer à toute tâche que le CN pourrait lui confier dans le cadre de ses compétences.**

### **Obligations de rapports**

Le Consultant est soumis à une obligation de rapports périodiques :

- des rapports mensuels et trimestriels faisant état de la situation et de l'avancement des activités du Pôle,
- des rapports mensuels financiers, incluant toutes les pièces comptables requises.

Les rapports du CR contribueront à l'élaboration des rapports d'activités périodiques de l'UEP/PIC et des rapports de suivi financier (RSF) transmis à la Banque Mondiale.

## **Devoir de réserve et confidentialité**

Le CR est soumis à une obligation de réserve et ne peut engager la responsabilité du Projet et de son UEP sans en référer préalablement au CN lui-même. De même, il est astreint à la confidentialité, tel qu'exigé par le Gouvernement.

## **Prises en charge particulières**

Le Projet prendra à sa charge les éléments suivants :

- la totalité des frais de déménagement du Consultant, incluant les frais de voyage par avion pour lui et sa famille (conjoint et enfants) ainsi que les frais de transport de ses biens personnels, à l'aller et au retour du lieu d'affectation
- les équipements professionnels et bureautiques requis ;
- les frais de télécommunications cellulaires du Consultant, selon un plafond défini et appliqué au sein du Projet ;
- un véhicule de fonction, y compris entretien et carburant ;
- tous les frais de mission dans le cadre de sa fonction.

## **Lieu, durée de la mission et rémunération du Consultant**

Le poste est basé à Diégo mais le CR est appelé à se déplacer aux besoins dans toute la Région d'intervention du Projet.

La mission des Consultants s'étendra jusqu'à la fin du PIC 2.1 (30 Septembre 2019) avec possibilité de renouvellement couvrant éventuellement le PIC2.2. La confirmation et le renouvellement du contrat seront conditionnés par une évaluation de performance du Consultant qui sera conduite après une période d'essai de 6 mois, ensuite annuellement.

Le Consultant sera rémunéré sur une base forfaitaire mensuelle à définir avec le CN. Cette rémunération sera établie dans le contrat de services, lequel doit prévoir également les autres engagements pris en charge par l'UEP/PIC.

## **Qualifications du consultant**

Le Consultant devra disposer de:

- Un Diplôme Universitaire ou Grandes Ecoles (au moins Bacc+5) en management, administration, gestion ou équivalent;
- Expériences professionnelles d'au moins dix (10) ans, avec 05 ans dans la gestion et l'administration de projets;
- Expériences dans des projets de développement financés par des bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le système des Nations Unis, le FIDA ...seraient un atout;
- Connaissance du contexte socio-économique de la région d'intervention;
- Expérience probante en conduite d'équipe pluridisciplinaire;
- Grande capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et d'organisation;
- Méthodique, rigoureux (se), intègre;
- Une parfaite maîtrise de la communication tant à l'écrit qu'à l'oral;
- Une parfaite maîtrise de l'outil informatique et bureautique ;
- Une parfaite maîtrise de la langue Française et très bonne connaissance de l'Anglais.